

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY
SEANCE DU 28 MARS 2014**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE**

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux l'articles L .2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| 1. Mme . Nadine DESBORDES | 8. M. Yves GERVAIS |
| 2. M. Philippe DESVIGNES | 9. Mme Renée-Ange MOUNIEN |
| 3. M. Jean-Pierre BEAUMIER | 10. M. Pascal DOREILLE |
| 4. Mme Martine FLEURY | 11. Mme Eliane FABRIS |
| 5. Mme Nelly RIVIERE | 12. M. Gabriel GOLDSTEIN |
| 6. M. Jacques DROUHIN | 13. M. Gérard BOUSQUET |
| 7. Mme Florence DUBREUCQ | 14. Mme Sophie ALVES DA COSTA |

Absents excusés ayant donné procuration

M. Jean-Baptiste BIGOT (pouvoir donné à Mr Gabriel GOLDSTEIN)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mme Nadine DESBORDES, M. Philippe DESVIGNES, M. Jean-Pierre BEAUMIER, Mme Martine FLEURY, Mme Nelly RIVIERE, M. Jacques DROUHIN, Mme Florence DUBREUCQ, M. Yves GERVAIS, Mme Renée-Ange MOUNIEN, M. Pascal DOREILLE, Mme Eliane FABRIS, M. Gabriel GOLDSTEIN, M. Jean-Baptiste BIGOT, M. Gérard BOUSQUET, Mme Sophie ALVES DA COSTA dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Jacques DROUHIN, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Nelly RIVIERE

Mme Renée-Ange MOUNIEN et M. Gérard BOUSQUET ont été nommés assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Après l'appel de candidature, il est procédé au vote :

Premier tour de scrutin :

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4et L.2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque conseillers, a l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :**15**

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du

Code électoral **1**

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue :	08

Ont obtenus :

➤ DROUHIN Jacques :treize voix **(14)** .

M. DROUHIN Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

CREATION DES POSTES D' ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal . Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. Il précise également que la création du nombre de conseillers délégués doit être décidée et que ceux-ci seront désignés sur un arrêté du Maire.

Monsieur le Maire propose la création de quatre postes d'adjoints et de deux conseillers délégués. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de quatre postes d'adjoints au maire et de deux poste de conseillers délégués.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. DROUHIN Jacques élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du	
Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue :	08

Ont obtenus :

➤ M. GOLDSTEIN Gabriel :quatorze voix (14) .

M. GOLDSTEIN Gabriel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du	
Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue :	08

Ont obtenus :

➤ M. DESVIGNES Philippe :quatorze voix (14) ..

M. DESVIGNES Philippe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du	
Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue :	08

Ont obtenus :

- Mme DESBORDES Nadine :..... quatorze voix **(14)** .

Mme DESBORDES Nadine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du	
Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue :	08

Ont obtenus :

- Mme DUBREUCQ Florencequatorze voix **(14)** .

Mme DUBREUCQ Florence ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire précise que les délégués communautaires sont le Maire et le 1^{er} adjoint selon la nouvelle législation, compte tenu du fait que la commune a moins de 1 000 habitants.